

# **REGLEMENT INTERIEUR DU STUDIO : LA FABRIQUE DES ARTS ET DU CORPS**

## **Article 1-Inscription**

Toute inscription doit être effectuée auprès de l'association La fabrique des Arts et du Corps.

L'inscription est valide sur une saison de septembre à juin. Les activités se déroulent hors période de vacances scolaires conformément aux horaires établis. Toute modification devra faire l'objet d'un accord préalable entre les différentes parties.

## **Article 2-Paiements**

Tous les cours sont payables d'avance lors de l'inscription selon les modalités convenues entre l'association et le souscripteur.

Toute année commencée est intégralement due (sauf exception et après acceptation du bureau)

## **Article 3-Consignes pendant les cours**

Pendant toute la durée de leur présence dans l'établissement, il est demandé aux pratiquants d'avoir une tenue confortable permettant et facilitant les activités, de ne pas crier ou parler fort dans l'enceinte et à l'extérieur du bâtiment pour ne pas gêner le déroulement des cours ainsi que les habitants en proximité.

L'utilisation du téléphone portable est doit être exceptionnelle et acceptée par le référant présent à l'intérieur de l'établissement afin de faciliter les échanges entre les personnes physiques et le bon déroulement des activités.

L'accès aux vestiaires, et aux studios de danse est exclusivement réservé aux élèves (à l'exception des parents du niveau Eveil) et professeurs.

**Les chaussures d'extérieur sont formellement interdites sur l'espace de danse (tapis).**

En cas de perte ou de vol, le studio La Fabrique des Arts et du Corps ne pourra être tenue responsable.

## **Article 4-Absence et Présence**

Une présence régulière aux différentes activités est recommandée pour la bonne vie et évolution du groupe. Toutefois en cas d'absence, il est préférable de prévenir les intervenants. Nous vous remercions de votre compréhension.

## **Article 5-Accompagnement des enfants**

Les parents doivent accompagner leurs enfants jusqu'au studio et s'assurer de la présence d'un adulte responsable avant de repartir. Les parents doivent venir rechercher leur enfant au studio sauf autorisation spécifiée écrite à l'intention du bureau de l'association et à condition de prévenir l'intervenant de l'activité

## **Article 6-Manifestations**

L'association permettra la réalisation de différentes manifestations auxquelles les adhérents peuvent participer sur la base du volontariat.

## **Article 7- Certificat médical et mentions particularités liées à la santé**

La visite chez un médecin est recommandée pour la pratique de toute activité physique. Il est vivement

conseillé d'informer le professeur sur toute particularité d'ordre physique et/ou psychique afin que celles-ci puissent être prises en compte dans les processus pédagogiques.

#### **Article 8-Droit à l'image**

L'association se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des participants inscrits à des fins de communications et de publicité sur tout support que ce soit sauf mention de la part des adhérents ou de leurs représentants légaux.

#### **Article 9-Manquement au présent règlement**

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

#### **ARTICLE 10- MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le conseil d'administration ou par l'assemblée générale ordinaire à la majorité simple des membres.

- J'autorise, à titre gratuit, La Fabrique des Arts et du Corps, à
- A me filmer/photographier et/ou m'enregistrer, ou mon enfant, lors des activités réalisées dans le cadre de l'association
  - A effectuer des montages, reproduire et diffuser les images/vidéos/enregistrements lors de projections à but non lucratif ou sur les supports de communications de l'association

Je peux me rétracter à tout moment sur simple demande écrite à :  
[contact@lafabriquesdesartsetducors.com](mailto:contact@lafabriquesdesartsetducors.com)

- Je certifie avoir consulté mon médecin et être apte/ que mon enfant est apte, à la pratique des activités proposées par l'association

Je certifie que toutes les informations sont exactes.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepte les termes.

Signature.